



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2022-416 modifiant le Règlement de zonage  
numéro 2019-342 afin de permettre des usages commerciaux para-agricoles en zone AD-4**

Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2022, date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 1<sup>er</sup> septembre 2022

Joanie Ouellet  
Greffière adjointe



3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331  
[info@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:info@municipalite.sainte-martine.qc.ca)  
[municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://municipalite.sainte-martine.qc.ca)